

AVIS PUBLIC

AVIS est donné que le règlement RCA06-08-0020-9 modifiant le règlement RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels, adopté le 2 février 2016, est en vigueur depuis le 17 février 2016, date de délivrance du certificat de conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Montréal, le 2 mars 2016

Isabelle Bastien, avocate
Secrétaire du Conseil d'arrondissement

PUBLIC NOTICE

PUBLIC NOTICE is given that by-law number RCA06-08-0020-9 modifying by-law number RCA06-08-0020 on conditional uses, adopted on February 2, 2016, is in force since February 17, 2016, date of issuance of the certificate of conformity to the Ville de Montréal Planning plan.

This planning by-law is filed at the Citizen's Office located at 777 Marcel-Laurin Boulevard, Saint-Laurent, at the disposal and for information of any interested person.

Montréal, March 2, 2016

Isabelle Bastien, lawyer
Secretary of the Borough Council